Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie

N° 2026-00588 **Publié le 10 novembre 2026**

Avis du 6 novembre 2026

Homologation protocole d'accord de conciliation

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA
2 boulevard Extérieur - BP F4 - 98848 NOUMEA Cedex
Tél : 27.96.83

Chambre du contentieux général

La Greffière du Tribunal Mixte de Commerce de Nouméa vous prie de bien vouloir faire paraître l'annonce légale suivante :

AVIS

Le Tribunal Mixte de Commerce a, par jugement du 06 novembre 2026, homologué un protocole d'accord de conciliation concernant la société :

KONIAMBO NICKEL SAS (KNS)
Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nouméa, sous le numéro 785 626 dont le siège social est situé RT1 site de Vavouto-98833 VOH, (BP 679 98860 KONE), prise en la personne de son Président en exercice domicilié en cette qualité audit siège.

N° procédure : RG 2026001846

La Greffière



Cette insertion est à facturer à la Société KONIAMBO NICKEL SAS (KNS)
RT1 site de Vavouto - 98833 VOH,
(BP 679 - 98860 KONE

Destinataires :

J.O.N.C. (LEGINOVA)
LE JOURNAL D'ANNONCES LEGALES